

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 08 Juin 2017

Suite à une convocation du 29 mai 2017 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 08 juin 2017 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

Présents : Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Bernard PLÉAU, Pierre BABINOT, Patrick MULLER, Dominique NOLLEZ, Patrick LACOUR, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Claude GENTY, Benoît BASSAC, Pascal DOYEN, Hélène DESQUIENS .

Absent excusé : Eric BOURGEOIS donne pouvoir à Benoît BASSAC

Absent : Samuel PATÉ

Secrétaire : Valérie MAYEUX

Ordre du Jour

Le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour : tarifs de vente des terrains à bâtir. Ce rajout a été accepté à l'unanimité.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

1. PRESENTATION DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME PAR LE BUREAU D'ETUDES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 7 septembre 2015, la Commune de Marcilly sur Seine a décidé de prescrire la révision de son Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les objectifs initiaux définis lors de la prescription étaient les suivants :

- Organiser le développement urbain dans une logique de maîtrise de la consommation d'espaces et en cohérence avec les objectifs de préservation du cadre bâti, naturel et paysager de la commune dans un souci de préservation de son identité et de développement durable
- Elaborer un projet communal en cohérence avec la capacité des équipements et le cas échéant anticiper de nouveaux besoins
- Intégrer les spécificités communales en matière de paysage, d'organisation de la trame bâtie
- Assurer la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers locaux en cohérence avec les objectifs généraux de préservation de la biodiversité et de protection des continuités écologiques
- Intégrer les risques et contraintes susceptibles d'affecter le territoire communal

Monsieur MAHOT (Bureau d'Etudes CDHU) présente les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et rappelle les éléments clés du diagnostic d'aménagement et de développement définis dans le PADD, qui s'articulent autour de deux grandes thématiques permettant d'aborder de manière transversale l'ensemble des orientations communales en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

POLITIQUES D'AMENAGEMENT, D'EQUIPEMENT et D'URBANISME : CONJUGUER DEVELOPPEMENT URBAIN ET VALORISATION DU CADRE DE VIE

- Organiser le **développement urbain** et **préserver l'identité architecturale et paysagère** de la trame bâtie
- Mettre en valeur, préserver et développer les **composantes naturelles et paysagères de la trame bâtie** (parcs, jardins, alignements,...) dans une logique de cohérence avec la préservation architecturale du cœur de village.
- Renforcer l'**attractivité communale** au travers des équipements de loisirs
- Définir des **limites précises** à l'extension du bâti en intégrant les différentes composantes physiques du territoire (inondations, espaces agricoles, zones humides,...)
- Encadrer le **développement des écarts** dans une logique de lutte contre le mitage et d'organisation de la trame bâtie et de valorisation
- Mettre en place un urbanisme plus **respectueux de l'environnement**

PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES, ET FORESTIERS : CONJUGUER MISE EN VALEUR ET PRESERVATION

- Assurer la **pérennité de l'activité agricole** au travers d'une préservation efficiente des terres cultivées, mais également en préservant les **effets d'ouverture** sur l'espace agricole facilitant le fonctionnement des exploitations agricoles
- Identifier les **éléments naturels remarquables** à l'échelle du territoire communal dans une logique de **préservation et de mise en valeur**
- Préserver et encadrer l'**exploitation de la ressource du sous-sol** (carrières alluvionnaires) dans une logique de rationalisation et de préservation de la ressource à long terme
- Introduire une réelle prise en compte de la biodiversité communale et des continuités écologiques au travers de la préservation des espaces naturels remarquables

Un lien est fait entre les objectifs définis et leurs incidences éventuelles en matière de prescription à l'échelle du PLU (zonage, règlement, ...).

Après cette présentation, le Maire déclare le débat ouvert et précise que les orientations générales du PADD ne donnent pas nécessairement lieu à un vote, mais que dans un souci de cohérence dans la démarche du projet de PLU il est opportun de formaliser les objectifs communaux.

Aucune remarque particulière n'est à noter de la part du Conseil Municipal.

2. DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE DU MAZELOT

Le Collège du Mazelot d'Anglure organise un voyage en Angleterre pour les 6^{ème}. Un élève de Marcilly est concerné, le Maire propose une participation de la Commune à hauteur de 50 €. Le Conseil Municipal accepte à la majorité (1 abstention).

3. VENTE DE TERRAINS

Dans le cadre de la conjoncture immobilière actuelle, le notaire chargé de la vente des deux terrains :

- Ancien terrain de tennis
- Terrain route de Conflans

nous demande de revoir nos prix à la baisse. De nouveaux prix « plancher » sont définis. Le Conseil Municipal accepte à la majorité avec une abstention pour le terrain route de Conflans.

4. AFFAIRES DIVERSES

Suite à de nombreuses plaintes concernant la prolifération des chats, le Maire a établi un arrêté interdisant de déposer de la nourriture sur la voie publique.

Le Maire informe du résultat des accidents de la route, en 2016, dans la Marne : 468 accidents, 39 tués, 614 blessés, 237 hospitalisés.

Deux jeunes gens proposent une exposition de voitures (60 à 100 véhicules) sur l'espace Plage de Marcilly les 24 et 25 juin. Cette manifestation a déjà eu lieu à Périgny la Rose et a donné satisfaction. Aucune nuisance sonore n'est à craindre. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Maire informe qu'un Conseil Municipal aura lieu le vendredi 30 juin à 9h afin de désigner les délégués et les suppléants dans le cadre des élections sénatoriales.

Tour de table

Michel DOYEN informe que des réseaux d'évacuation d'eaux pluviales ont été bouchés par des sacs à crottes de chiens.

Bernard PLÉAU rappelle que les traces de béton n'ont toujours pas été retirées sur le pont. Le Maire précise qu'il a relancé la DDT à plusieurs reprises. Il réitérera sa demande.

Pierre BABINOT signale que le week-end des « Marcilly de France » organisé le 3 et 4 juin à Marcilly le Châtel s'est déroulé dans les meilleures conditions possibles.

Patrick LACOUR demande des volontaires pour démonter les barnums à l'issue de la fête de la musique du 21 juin.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

